

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2026

---

RELATIF À L'EXTENSION DES PRÉROGATIVES, DES MOYENS, DE L'ORGANISATION  
ET DU CONTRÔLE DES POLICES MUNICIPALES ET DES GARDES CHAMPÊTRES - (N°  
2464)

Non soutenu

N° CL49

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme K/Bidi et Mme Faucillon

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après le mot :

« délinquance »,

insérer les mots :

« grâce à un dialogue constant avec la population ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à valoriser le modèle de police de proximité, fondé sur un lien de confiance entre la police et la population.

Les auteurs de cet amendement considèrent que le renforcement de ce lien est indispensable, tant dans un souci d'apaisement que d'efficacité.